



Commune de CHOMERAC
Place du bosquet
07210 CHOMERAC
Tel. : 04 75 65 10 53
Mail : mairie@chomerac.fr

Rejet tacite

Recommandé avec AR

Dossier N° : DP 07066 22 C0029

Déposé incomplet le 04/05/2022

Par : Monsieur Christophe CORTIAL
160 route de Chamonte
07210 SAINT-LAGER-BRESSAC

Sur un terrain sis à :
280 rue Simone Veil
07210 CHOMERAC

Cadastré : ZI286

OBJET : REJET TACITE – CLASSEMENT SANS SUITE

Monsieur,

Vous avez déposé le 04/05/2022 un dossier de DP enregistré sous les références portées dans le cadre ci-dessous.

Par courrier du 10/05/2022, je vous ai notifié que ce dossier était incomplet, et qu'il vous appartenait de produire les pièces manquantes.

Le délai de trois mois qui vous était imparti pour répondre étant maintenant écoulé, je me vois dans l'obligation de rejeter votre dossier et de le déclarer sans suite.

Cette décision de rejet tacite ne s'oppose pas au dépôt d'une nouvelle demande réglementaire prévue par les textes en vigueur si vous souhaitez toujours réaliser les travaux.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée,

Le 17/08/2022

Le Maire,
François ARSAC



Pièce jointe : un exemplaire de votre dossier en retour.

Copie de la présente lettre est adressée au préfet.

